

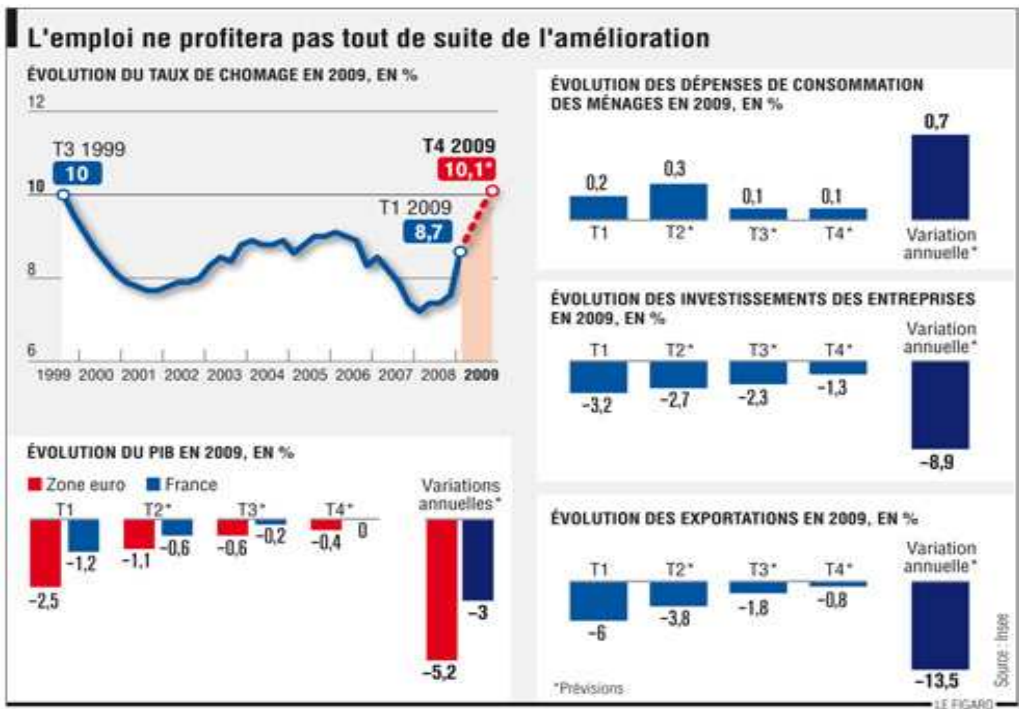
NEWSLETTER UNSA POLE EMPLOI – JUIN 2009

Le chômage continue sa progression :



POLE EMPLOI compte 3,8 millions D.E. inscrits toutes catégories et 2 543 100 D.E. inscrits en catégorie A. Malgré un ralentissement du rythme des inscriptions en mai (+ 36 400 en cat A), la progression des inscriptions devrait se poursuivre jusqu'à minima fin 2009 selon les projections de l'INSEE, la commission européenne et l'OCDE. Le taux de chômage en France dépasserait la barre des 10% au 4eme trimestre 2009.

Une certitude, la rentrée sera très difficile !



L'activité cessera de reculer au dernier trimestre, espère l'Insee. Mais dix ans de baisse du chômage auront été effacés en 2009.

Premiers effets de la modification du décret statutaire 2003 :

Dans notre compte rendu du C.C.E. du 15 juin dernier, nous alertions sur le fait que dans le projet de décret : **L'équilibre entre droits et devoirs qui prévalait dans l'ancien statut 2003 des agents de l'ANPE est rompu.**

Il ne reste que des devoirs aux ex-agents ANPE. En effet toutes les décisions que le Directeur général pouvait prendre (plus de quinze dans l'ancien statut) devaient passer obligatoirement par le CCPN et les CCPR. **Maintenant elles seront prises par simple décision du DG.**

Premier effet concret de cette modification : la prime dite d'intéressement versée en mars. Auparavant, les critères et objectifs retenus étaient débattus et soumis à l'avis des organisations syndicales. A présent, le D.G. décide de manière unilatérale et sans même attendre la parution du décret modificatif au J.O !

Pour voir cette décision, consulter notre site : www.unsa-pole-emploi.fr

L'UNSA attend la publication du décret au journal officiel avant d'envisager des suites contentieuses le cas échéant.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

Les élections professionnelles de Pôle Emploi devraient avoir lieu dans chaque établissement en octobre 2009. Comme le prévoit la loi du 13 février 2008, ce sont les règles du droit privé qui régissent les instances représentatives du personnel. Nous élirons les membres du C.E. et les Délégués du Personnel. A cet effet, la D.G. avait invité les organisations syndicales à négocier un accord cadre électoral fixant entre autres les collèges électoraux dont la proposition de la direction était la suivante :

« - un collège « employés et techniciens » composé des salariés « employés » de droit privé dont le coefficient se situe entre le coefficient 150 et le coefficient 170 (base 160 échelon 1), bornes comprises, des agents de droit public des niveaux I bis et I, des personnels d'entretien de droit public ou privé employés par Pôle emploi et des salariés « techniciens » de droit privé dont le coefficient se situe entre le coefficient 170 (base) et le coefficient 260 (base 230 échelon 2), bornes comprises, des agents de droit public des niveaux II et III;

- un collège « agents de maîtrise » composé des salariés « agents de maîtrise » de droit privé du coefficient 250 base au coefficient 310 (base 280 échelon 2), bornes comprises, et des agents de droit public de niveau IV A ;

- un collège « cadres » composé des salariés de droit privé dont le coefficient est égal ou supérieur au coefficient 300 (base) et des agents de droit public des niveaux IV B, VA et VB ainsi que des cadres dirigeants relevant de la CCN de l'AC ou du décret statutaire de 2003, à l'exclusion du directeur général et du directeur général adjoint chargé des ressources humaines . »

Si le positionnement des salariés relevant de CCN dans les différents collèges ne posait pas de problème pour l'ensemble des syndicats, il en est allé autrement pour les agents de droit public.

L'UNSA Pôle Emploi a revendiqué la répartition suivante : Niveau Ibis et I: Employé, Niveau II: Technicien, Niveau III : Agent de maîtrise et Niveau IVA-IVB-VA-VB : Cadre. Faute d'accord, la Direction a demandé l'arbitrage sur cette question à l'Administration (Direction du Travail).

Ne soyons pas dupes, les propositions de la direction en matière de collèges électoraux ne présagent rien de bon quant au positionnement des métiers et fonctions issus de l'ex-ANPE dans la future convention collective. La D.G. n'hésite pas à acter la déqualification d'une partie des agents publics (niveau 3 et niveau 4A), se projetant déjà dans une logique purement comptable si ces catégories de personnel optaient demain pour la future convention collective.

La décision que rendra le Directeur du Travail dépassera certainement le seul cadre des élections et pèsera, sans aucun doute, sur les négociations à venir !

EN BREF...

Jean-Paul Thivolie a été élu, le 13 mai dernier, Président du Conseil d'administration de l'IRCANTEC*. *Il siège au conseil d'administration au titre des organisations syndicales et représente la CFE-CGC. Âgé de 60 ans, Jean-Paul Thivolie est conseiller technique à la direction générale de Pôle Emploi. Il est aussi secrétaire général de la CFE-CGC ex-ANPE et membre du bureau fédéral des fonctions publiques CFE-CGC.*

Nos félicitations à Jean-Paul en souhaitant que l'IRCANTEC* soit le régime de retraite complémentaire de l'ensemble du personnel de Pôle Emploi.

L'IRCANTEC est le régime de retraite complémentaire des Agents publics contractuels.

« Il y a 80 à 100 demandeurs d'emploi par conseiller, ce qui est inférieur à ce que l'on a connu dans le passé. » Notre Secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez doit être mal informé du taux de charge par conseiller lorsqu'il fit cette déclaration au Figaro le 19 juin dernier. La réalité c'est que le ratio nombre de DE/Conseiller a explosé et se situe en moyenne à 150 et atteint dans certains sites + de 250.

Le 17 juin dernier, à la une de notre intranet, nous avons droit à la bonne parole de notre Premier ministre:

« Intervention du Premier ministre en clôture de la 7e édition de Planète PME - 17/06/09

Le salon des patrons de PME, en partenariat avec Pôle emploi, s'est tenu le mardi 16 juin 2009 au Palais des Congrès de Paris. L'occasion pour François Fillon de saluer le travail des agents et de rappeler le contexte difficile de la fusion, lors de son discours de clôture : "(...) nous avons organisé la fusion de l'ANPE et des Assedic. Bien sûr, cette fusion n'est pas facile, et personne ne pensait qu'elle serait facile, d'autant que personne n'imaginait qu'elle se déroulerait dans un contexte aussi agité, s'agissant de l'augmentation des chiffres du chômage, mais je veux vous dire qu'elle se concrétisera et c'est l'occasion pour moi de dire combien j'ai confiance dans le travail de toutes les équipes qui assument cette réforme au profit des demandeurs d'emploi et des employeurs. »

Remercions la direction de la communication pour cet extrait choisi censé remonter le moral des troupes. Mais dans un souci de transparence, nous vous livrons la fin de l'intervention de François Fillon sur Pôle Emploi : « C'est un vrai défaut de notre pays que de mobiliser tout d'un coup toutes les énergies pour critiquer ceux qui sont en train de faire une réforme difficile ! En l'occurrence, les responsables de Pôle emploi. C'est quand cette réforme sera menée à son terme qu'on pourra en juger les résultats. Et à force de critiquer les réformes au moment même où elles se mettent en place, comme nous en avons si souvent l'habitude dans notre pays, en général, on ne les fait pas et c'est de réforme avortée en réforme avortée que nos handicaps se sont accumulés. »

En résumé : Bravo à la direction et continuez la fusion à marche forcée !

Regonflée par de tels encouragements, la DG poursuit sa course effrénée et a programmé au calendrier social 16 réunions nationales entre le 29 juin et le 10 juillet. De quoi passer en force ses derniers dossiers avant la trêve estivale !